

Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2019

ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE GÉOGRAPHIE

Sujet :

**Enseigner « Valoriser et ménager les milieux »
en classe de première**

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A :** Extraits du programme de géographie de la classe de première S, B.O. n° 8 du 21 février 2013, et de la fiche Eduscol.
- **Documents B :** Manuel de géographie de la classe de 1^{ère} ES-L-S, Jacqueline Jalta, Jean-François Joly, Roger Reineri, José Riquier (dir.), Paris, Magnard, 2016, p. 110-111.
- **Documents C :** Manuel d'histoire-géographie de la classe de 1^{ère} S, Eric Janin, Guillaume Le Quintrec (dir.), Paris, Nathan, 2016, p. 282-283.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D :** Yvette Veyret, « La géographie physique des vingt-cinq dernières années en France. Etat des lieux », *Belgeo*, n°2, 2003, p. 145-156.
- **Document E :** Christian Barthod, « La gestion institutionnelle des communs environnementaux en France : réussites et limites », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol. 92, n° 4, 2018, p. 40-44.

Document A : Extraits du programme de géographie de la classe de première S, B.O. n° 8 du 21 février 2013, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Thème 2 : Aménager et développer le territoire français

Question	Mise en œuvre
Valoriser et ménager les milieux	- Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris).

Extrait de la fiche Eduscol

Problématique générale du thème

-Comment les acteurs, à toutes les échelles, contribuent-ils à aménager et à développer les territoires ?

Articulation des questions avec le thème

Le thème 2 [met] l'accent sur l'acquisition de repères relatifs au territoire national et sur deux éléments structurants de l'aménagement et du développement du territoire national : les dynamiques urbaines et celles des espaces productifs dans le contexte de la mondialisation.

Ce thème poursuit la **réflexion sur l'aménagement et le développement des territoires entamée avec le thème 1** en abordant des territoires attractifs pour les hommes et les activités. Chaque étude permet de montrer que :

- dans le contexte de la mondialisation, les territoires, aux échelles locale, régionale comme nationale, sont mis en concurrence. Aussi les **notions d'aménagement et de développement des territoires sont-elles aujourd'hui inséparablement liées** : il s'agit de transformer le territoire pour le rendre plus attractif et plus performant dans le cadre d'une compétition mondiale ;
- par aménagement, on entend une **modification volontaire de l'organisation de l'espace** qui peut être **ponctuelle** (Roissy, plate-forme multimodale et hub mondial) ou **plus globale** quand elle concerne l'ensemble d'un territoire (une ville, un territoire de l'innovation, un espace de production agricole) ;
- si ces modifications apportées aux territoires intègrent les exigences de la mondialisation, elles ne négligent pas pour autant **d'autres objectifs (équité entre les territoires, développement durable)** qui privilégient non seulement la performance économique mais aussi la qualité de la vie, la justice sociale et la gestion environnementale ;
- **les ressources mobilisées pour promouvoir le développement des territoires sont d'abord humaines** (nombre d'hommes, formation et qualification de la main d'œuvre, rayonnement urbain, faculté d'adaptation, cohésion sociale,...) avant d'être naturelles, même si ces dernières représentent des potentialités et des contraintes qu'il convient de prendre en compte et de valoriser. [...]

La première question « Valoriser et ménager les milieux » se situe à l'échelle nationale ; elle intègre les espaces ultramarins et met en valeur quelques grandes potentialités et contraintes naturelles qui joueront un rôle important dans la compréhension de l'organisation du territoire et de ses aménagements.

Document D : Yvette Veyret, « La géographie physique des vingt-cinq dernières années en France. Etat des lieux », *Belgeo*, n°2, 2003, p. 145-156.

La géographie physique [...] s'inscrit désormais dans des problématiques d'environnement défini comme « l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constituent le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme » (P. George, 1970). Ce terme employé par un certain nombre de géographes comme synonyme de « milieu géographique » (Elisée Reclus au début du XX^e siècle, Albert Demangeon dans les années 1940) recouvre tout à la fois un milieu et un système de relations, un champ de forces physico-chimiques et biotiques en interrelation avec la dynamique sociale, économique et spatiale. Les Communautés européennes définissent l'environnement comme « l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leur relations, constituent le cadre, le milieu et les conditions de vie pour l'homme ».

Pour le géographe ce terme ne recouvre pas seulement la nature au sens restreint du terme, pas davantage la faune et la flore seules ; il désigne bien plus largement les relations d'interdépendance complexes existant entre l'homme, les sociétés et les composantes physiques, chimiques, biotiques des milieux ; il intègre les aspects économiques, sociaux et culturels. Nous avons proposé de nommer ce faisceau complexe d'interrelations et son expression spatiale par le terme de « géoenvironnement ».

Prenant acte de l'ancienne anthropisation de la planète, le géographe envisage la société comme un élément de la dynamique du milieu parmi d'autres, tandis que le milieu intervient aussi dans les choix d'aménagement du groupe social, dans la perception et la représentation que ce dernier a de la nature. Celle-ci est envisagée comme fournisseur de ressources (eau, sol, végétaux...), comme source de contraintes pour les aménagements, parfois de risques mais aussi comme cadre de vie et paysage, voire comme patrimoine. Ces divers aspects dont l'analyse ne peut être que fine et complexe, entrent dans l'approche géographique actuelle qui analyse le géosystème tel que défini par Georges Bertrand. Le géosystème qui s'inscrit dans la durée porte témoignage du passé, celui de la planète et celui des sociétés ; il conserve des héritages géomorphologiques ainsi que les traces d'anciens couverts végétaux et certaines marques des sociétés passées.

Désormais les questions de géographie physique interfèrent avec les politiques d'aménagement, les choix des acteurs, la gestion des territoires, conduisant ainsi à la géographie recentrée qui ne sépare plus données sociétales et facteurs physiques et que Philippe Pinchemel appelait de ses vœux.

Les thèmes d'analyse sont nombreux. [...] L'analyse environnementale peut être conduite à différentes échelles spatiales et temporelles, à l'échelle ponctuelle ou locale afin d'établir par exemple l'effet de l'implantation d'un bâtiment sur la dynamique littorale ou l'impact d'un équipement sur la stabilité d'une portion de versant ; à l'échelle régionale où l'érosion des sols, les mouvements de terrain, les inondations peuvent générer des risques considérables, où les données climatiques et leur variabilité commandent la gestion de l'eau, l'importance de l'irrigation, certains aspects touristiques...

Document E: Christian Barthod, « La gestion institutionnelle des communs environnementaux en France : réussites et limites », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol. 92, n° 4, 2018, p. 40-44.

L'eau et la biodiversité semblent incarner, au moins aux yeux du citoyen qui s'intéresse à ces questions, la quintessence de ce qu'est un bien commun, dont la protection pérenne en termes de quantité et de qualité, et un usage responsable soucieux des générations futures sont des enjeux forts pour toute société humaine. Dans les deux cas, il y a une affirmation forte du Code de l'environnement. [...] L'eau est identifiée comme un patrimoine commun de la nation, un bien fragile nécessitant une gestion équilibrée par rapport aux différents usages [...]. C'est le premier secteur environnemental, compris comme une ressource naturelle, qui bénéficie à la fois d'une approche intégrée et d'instruments économiques incitatifs. La gestion de l'eau repose ainsi sur une gestion intégrée par bassins versants, sur une planification associant tous les usages, sur une police de l'eau assurée par l'État sur la base de règles de droit, sur l'application du principe pollueur-payeur sur un dispositif de connaissance et de surveillance des eaux visant le « bon état des masses d'eau », en s'appuyant sur une sorte de « parlement de l'eau » à l'échelle des très grands bassins versants (le comité de bassin) ou d'un plus petit bassin versant (la commission locale de l'eau), sur un outil d'intervention qu'est une agence de l'eau (il y en a six en Métropole) et sur des mécanismes visant à l'information et la participation du public. Même s'il ne faut pas sous-estimer les divergences d'analyse entre acteurs et les difficultés à faire prévaloir parfois une gestion en bien commun, le secteur de l'eau a été pionnier dans sa volonté d'une approche globale articulant objectifs et gouvernance. [...]

La diversité biologique s'analyse de manière beaucoup plus complexe, à des échelles variées : du local à la zone biogéographique, et pour certains aspects, à l'échelle globale, sans que l'on dispose pour la biodiversité du type de consensus qui existe au sein du secteur de l'eau sur le concept de bassin versant. Pour compliquer encore la question, est-on vraiment sûr que l'on parle à chacun de ces niveaux de la même chose [...], au niveau local, au niveau biogéographique et au niveau global ? Que ce soient les mêmes valeurs, perceptions, visions, représentations, intérêts qui gouvernent l'identification des problèmes et le débat sur les solutions ? Par ailleurs, la convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD) a posé comme incontournable une autre échelle, celle des États et de leur souveraineté, interférant hiérarchiquement avec les autres échelles. La biodiversité exige donc intrinsèquement une approche multiscalaire non spatialement prédéterminée, variable selon l'objet considéré [...], depuis le niveau de la propriété, qui est incontournable dans les sociétés démocratiques, jusqu'au niveau global, avec ce point nodal qu'est l'État. Or, s'il est un sujet sur lequel les États, et plus généralement les pouvoirs publics, sont mal à l'aise, c'est bien celui des problèmes multiscalaires, où les solutions (et la gouvernance afférente) ne se raisonnent pas de la même manière à chaque échelle. Les outils qui cherchent à traduire opérationnellement une gestion en bien commun de la biodiversité font nécessairement un choix en définissant un territoire et les modalités afférentes de gouvernance, alors même qu'il est patent que cette échelle territoriale ne suffit pas à épuiser l'approche scientifique et opérationnelle d'une politique de préservation de la biodiversité.